

COMPTE RENDU

Balade citoyenne n°2

Quartier Croix de Pierre – Route d’Espagne

Le mardi 12 octobre - 17h30 – 19h30

Lieu de rendez-vous : à l’angle de la rue Charpentier et de la route de Seysses n°304

> **Objectif** : *Rencontre privilégiée avec le Maire de quartier afin de mieux connaître les habitants et échanger sur leurs attentes en matière de qualité de vie et évoquer les problèmes sur site. La situation de la maison abandonnée située rue d’Orbesson, sujet spécifique au périmètre, a été abordée.*

> **Périmètre**: *Rue Pénent – Rue D’Orbesson – Rue Gaston Charpentier-Route d’Espagne (côté pair entre le n°46 et le n°60) – Route de Seysses (côté pairs entre le n°304 et le n°324)*

> **Élus présents** : - *Madame Pharamond, Maire du quartier 2. 1, Madame Nison Conseillère municipale déléguée à la lutte contre le logement insalubre et la sécurité des bâtiments et des immeubles menaçant ruine.*

> **Services municipaux présents** : *LOPE Francis (Pôle Sûreté-Sécurité Bâtementaire), CHEREL Sophie (Pole centre - Service Propreté et Surveillance Espace Public), HIAOUI Fatiha (Pole centre – Domaine Aménagement de l’Espace Pubic) et Khadija Baha (référent du quartier 2.2, DAT),*

> **Participants** : *Une quinzaine d’habitants présents*

Mme Pharamond remercie l'ensemble des participants pour leur venue. Elle rappelle que l'objectif des balades citoyennes est de venir à la rencontre des habitants du quartier, afin de déambuler dans plusieurs rues pour repérer et visualiser les problèmes du quotidien. Suite à la rencontre, les signalements et suggestions sont transmis aux services de la Collectivité pour étude. Au cours du mandat, plusieurs balades citoyennes se succéderont pour, à terme, couvrir l'intégralité du quartier 2.2.

La balade se déroule en deux temps forts distincts :

- entre 17h30 et 18h – 29 rue d'Orbesson : avec Mme Nison, Mr Lope, Mme Pharamond et la référente ainsi que les riverains. Devant la maison abandonnée depuis 20 ans.
- À partir de 18h, avec les élus, les représentants du Pole, la référente et les riverains en déambulant dans le périmètre prédéfini.

Edifice abandonné situé 29 rue d'Orbesson



Historique : Cet édifice est à l'abandon depuis l'explosion de l'usine AZF en 2001. En 2007, les services de la collectivité sont intervenus afin de sécuriser les accès sur cette propriété privée. Le portail a été soudé. Il a été estimé qu'il n'y avait pas de péril imminent à cette date, c'est-à-dire qu'il n'y avait aucun danger pour les usagers de la voie publique.

Situation : Cette situation dure depuis 20 ans (Explosion de l'usine AZF). L'habitation est en indivision. Sur les 4 propriétaires, 3 seulement veulent vendre. Le refus de vendre du 4ième rend toute transaction impossible. L'idéal serait donc de convaincre la quatrième personne. L'ensemble des propriétaires sont solvables. A priori, il existe des acheteurs potentiels.

Dans ces conditions, du côté de la collectivité, le dossier est en attente. Néanmoins un contact a été établi avec un premier propriétaire, afin de pouvoir accéder à l'intérieur du bâtiment, et ainsi, en apprécier sa solidité. La maison, dans son état, ne peut être squattée.

La difficulté aujourd'hui est donc de s'introduire sur une propriété privée afin d'en apprécier l'état intérieur. C'est la raison pour laquelle, sur demande de Madame Pharamond et avec l'intervention des services, une rencontre a pu être organisée le 14 octobre dernier avec l'une des propriétaires.

A l'issue de cette visite à l'intérieur du bâtiment, plusieurs issues sont possibles :

-1. Le péril est qualifié : Le péril est qualifié signifie que la fragilité de la structure peut faire tomber l'édifice. L'expert juge que l'état du bâtiment relève d'une situation de péril imminent et une procédure contradictoire peut être engagée. L'accès au bâtiment et sa vente seraient alors suspendus. Des travaux de sécurisation ou de démolition de la maison pourraient être exigés, à la charge des propriétaires. Si les travaux de sécurisation peuvent être imposés, dans ce cas, les délais de réalisation sont d'une semaine. Par la suite, la collectivité peut se substituer aux propriétaires.

-2. Si le péril n'est pas avéré : dans ce cas, la négociation et la discussion entre les différentes parties sont à privilégier.

L'expertise a aussi pour objectif de juger le danger impactant le voisinage. Le pouvoir de la collectivité reste alors extrêmement limité s'agissant d'une propriété privée. Par exemple, si l'immeuble s'effondre verticalement, la collectivité peut limiter la circulation sur le trottoir et baliser la zone dédiée au stationnement devant la maison. Si l'expert juge qu'il y a danger pour les voisins, il pourrait leur être demandé de quitter momentanément leur domicile.

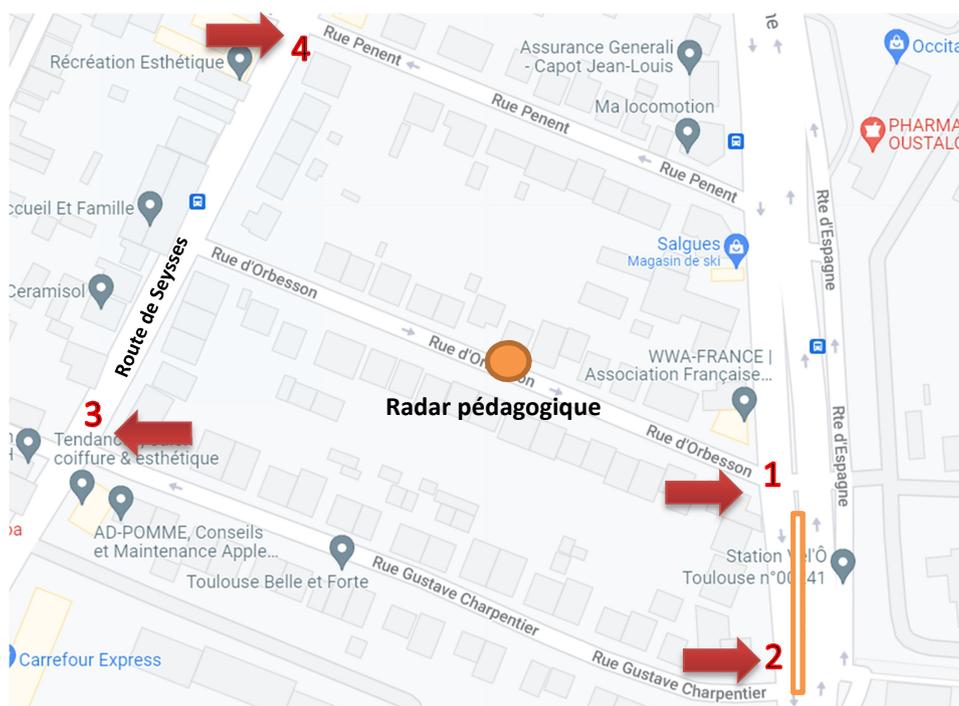
Quelle solution ?

Préempter sans projet d'intérêt général clairement défini et arrêté n'est pas possible.

Début novembre, l'expert a rencontré un deuxième propriétaire, sur site, avec qui il a pu accéder à l'intérieur de la propriété.

Ses conclusions sont les suivantes : **les constats ne sont pas alarmants et le risque de péril imminent non présent.**

Demandes sur le périmètre



- Rue D'orbesson :

Pose d'un radar pédagogique fixe devant le 15 rue d'Orbesson. C'est un dispositif de prévention. Il permet d'effectuer des mesures sur le passage des véhicules : afficher notamment la vitesse des véhicules sur le panneau tout en permettant un comptage des véhicules. Dans la zone où il est implanté, la vitesse est limitée à 30 km/h. Ce dispositif est installé pour une durée de 1,5 mois.

Signalétique / Voirie - Intersection route d'Espagne / rue D'Orbesson : → 1

- un poteau a été implanté au milieu du trottoir et gêne la circulation (côté impair)
- des potelets piétons ainsi que des bandes podotactiles manquent au niveau du passage piéton.

→ Les services du Pole vont remédier à ces anomalies.

Enfouissement des poteaux électriques : est-ce possible ?

Il existe un plan de déploiement associant Toulouse Métropole, Orange et Enedis. Pour l'heure, aucun projet d'enfouissement n'est prévu dans la rue d'Orbesson.

- **Angle de la rue Charpentier :**

- Potelets à ajouter à hauteur du passage piéton : à l'angle avec la route d'Espagne → **2**
- 12 rue Charpentier : difficulté pour sortir de la propriété privée. Des mesures ont été effectuées et les normes sont respectées donc aucun changement n'est prévu.
- Pas de potelets et bandes podotactiles à repositionner : à l'angle de la rue Charpentier et la route de Seysses → **3**
- Gêne de la visibilité lorsqu'on circule sur la rue Charpentier au **point 3** pour tourner à gauche route de Seysses. La gêne provient de la présence d'un pylône et d'une armoire.

L'armoire appartient à un concessionnaire privé donc il est difficile de la déplacer. Et le pylône assure la distribution électrique.

- **Route d'Espagne**

- Sur le terre-plein, les racines des arbres soulèvent le bitume. Plusieurs signalements ont été effectués sur la plateforme Allo Toulouse. 

- **Route de Seysses :**

- La végétation envahit l'espace public au 310, 312 et 318 route de Seysses. La brigade contre les incivilités (BCI) propose d'intervenir pour sensibiliser, voir mettre en demeure si cela apparaît nécessaire les propriétaires concernés.
 - Potelets et bandes podotactiles à installer correctement à l'angle de la rue d'Orbesson et la route de Seysses.
- Les services du Pole vont remédier à ces anomalies.

- Vérifier la temporalité du passage piéton au 365 route de Seysses. Les services Mobilité Gestion et Réseau (MGR) seront sollicités.
- Devant le coiffeur : repositionner la bande podotactile parallèlement à la chaussée : à l'intersection de la rue Penent et de la route de Seysses.
- Gêne visuelle en sortie de la rue Penent : manque de visibilité pour les véhicules sortant. Le poteau électrique gêne.
- Demande de mise en place d'un plot devant CRF Coiffure.

- **Rue Penent :**

- A l'angle du 324 route de Seysses et de la rue Penent, le grand jardin derrière l'ancienne boucherie abandonnée est occupé ou squatté ? Ont été constatés : la végétation (lierre) envahissante et le grillage faisant office de clôture qui penche dangereusement sur le trottoir. De plus, au même endroit les chiens génèrent de la nuisance. Et le voisinage évoque la présence de rats.
- ➔ Le service de la BCI est saisi pour le point de la végétation et du grillage. Le service « animal dans la ville » est saisi pour la nuisance générée par les chiens et les rats.

Mme Pharamond remercie les riverains présents pour leur participation et les services pour la prise en compte et le traitement des demandes.

Fin de la visite : 19h30